



Aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs

Compte rendu 2

Table d'information et d'échanges – Conseil des Atikamekw de Wemotaci

Date de la rencontre : lundi 8 décembre 2003 – 13 h 30

Lieu de la rencontre : salle du conseil des Atikamekw de Wemotaci

Personnes présentes :

M. Ayami Chilton, conseiller

M. Guy Laloche, conseiller

M. Simon Coccoo, conseiller

Mme Yvonne Petiquay, conseillère

M. Soter Newashish, directeur de l'aménagement communautaire

M. François Neashit, chef du conseil

M. Jean-Paul Neashish, conseiller

Mme Lina Chilton, secrétaire exécutive

Mme Ginette F. Dontigny, Hydro-Québec, conseillère Communications et collectivités

M. Denis Bergeron, Hydro-Québec, administrateur d'ingénierie

M. Paul-Roland Jeanty, Hydro-Québec, ingénieur - Planification des projets de Production

Mme Céline Belzile, Hydro-Québec, chargée de projet – Environnement

M. Bertrand Émard, Hydro-Québec conseiller – Environnement, archéologie et ethnologie

M. Guy Boucher, Hydro-Québec, conseiller Affaires autochtones

M. Jean Bonneau, Hydro-Québec, délégué commercial (observateur)

M. Robert Lussier, Alliance Environnement, analyste socio-politique

Note : La présentation du projet d'aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs par les représentants d'Hydro-Québec a été intercalée par des questions des participants. Ces dernières ont été regroupées de façon à faciliter la lecture de ce compte rendu.

Accueil

Mme Ginette Dontigny souhaite la bienvenue aux participants. Elle présente les excuses de Mme Pelletier qui ne pouvait assister à la rencontre. Elle fait connaître les représentants d'Hydro-Québec. Puis elle décrit l'ordre du jour et parle du programme des futures rencontres. Elle invite ensuite les participants à se présenter. Mme Dontigny termine en signalant que les cartes contenues dans la présentation peuvent être fournies dans un plus grand format si la demande est faite.

Projet des aménagements hydroélectriques de la Chute-Allard et des Rapides-des-Cœurs : inventaires et évolution du projet

- **Mme Céline Belzile** souligne que les inventaires sont la première étape de l'étude d'impact environnemental et que la connaissance du territoire qu'ils procurent permet de mieux cerner les impacts et ainsi de mieux établir les mesures d'atténuation. Elle fait ensuite une présentation générale des composantes étudiées du milieu naturel et du milieu humain, puis elle invite les participants à bonifier ces inventaires. Elle poursuit avec la présentation détaillée des plus importantes préoccupations concernant le milieu naturel et précise qu'on peut retrouver sur différents transparents les thèmes non abordés. Les thèmes abordés sont les suivants :

Mercuré dans la chair des poissons

Problématique

Méthodologie

Résultats

Végétation terrestre

Carte de végétation et commentaires sur l'étendue de la zone d'étude

Végétation terrestre et dynamique végétale

Bilan de la végétation terrestre

Bilan de la zone d'étude et des zones ennoyées, particulièrement la bande riveraine, composée d'aulnaies

Milieux humides

Nature et étendue (référence à la Politique fédérale)

Carte des milieux humides (carte plus détaillée à venir)

Composition spécifique

Fonctions et valeurs (demande du fédéral et informations à prendre auprès des autochtones)

Poissons

Communauté de poissons dans la rivière Saint-Maurice

Communauté de poissons dans les tributaires de la rivière Saint-Maurice

Carte des zones de fraie répertoriées

Oiseaux

Diversité des espèces dans la zone d'étude et méthodes de recensement

Oiseaux aquatiques : sauvagine et autres

Couples nicheurs et couvées de sauvagine

Oiseaux de proie

Oiseaux forestiers

Mammifères

Secteurs d'étude et approche par habitats (indices de qualité de l'habitat)

Orignal (indice de qualité de l'habitat)

Ours (indice de qualité de l'habitat)

Castor (colonies et habitat)

- **M. Bertrand Énard** aborde maintenant le milieu humain autochtone en soulignant que l'étude doit être complétée.

Profil socio-économique

Méthode

Village et population

Organisation institutionnelle

Économie

Enjeux communautaires de développement

Utilisation du territoire et des ressources

Utilisation autochtone

Accès au territoire

Campements

Activités sur le territoire

Carte sur l'utilisation du territoire

Villégiature privée

Foresterie

Résultats : Chute-Allard et Rapides-des-Cœurs

Note : Aux résultats décrits dans le document de présentation, Mme Belzile ajoute les volumes soumis à la récupération demandés par M. Cocoo à la dernière rencontre: 3713 mètres cubes. Ils sont répartis par catégories de peuplements. Le regroupement sapins, épinettes, pins gris, mélèzes représente à lui seul 2528 mètres cubes.

Infrastructures forestières affectées

Infrastructures à Wemotaci

Note : Une étude sur l'impact du rehaussement du bief amont de la Chute-Allard sur l'émissaire d'eau épurée est en cours de réalisation

Dépôt en tranchée

Qualité de l'eau souterraine (carte)

Note : Le risque de lixiviation à l'ancien dépôt en tranchée et au tributaire près de celui-ci a été étudié à l'été 2003 et à la fin octobre 2003. D'autres mesures seront

probablement prises après la mise en eau. Le tributaire est à surveiller de plus près.

Archéologie

Résultats des inventaires

Synthèse des résultats et exemples de découvertes : pointe de flèche, grattoir, pointe de lance, dont de type « *Fulton turkey tail* »

Formation théorique et pratique de quatre à cinq jours à huit personnes de Wemotaci. Six d'entre elles ont été embauchées pour cinq semaines.

- **M Denis Bergeron** présente l'évolution des projets (présentation technique)

Description des projets (*Il n'y a pas eu de changements majeurs depuis six mois.*)

Puissance des deux centrales a diminué légèrement de 150 à 126 MW au total.

Variante du Pk 295 pour la Chute-Allard a été abandonnée.

Accès à la Chute-Allard la variante retenue est celle qui passe par l'embranchement au km 87 de la route 25 pour des raisons économiques, de sécurité et de tranquillité pour la population.

Niveau d'exploitation du bief amont les Rapides-des-Cœurs a été augmenté de la cote 297 m à la cote 299,5 m.

Travaux à la Chute-Allard impliquent la construction d'un pont qui permettra l'accès au site de la centrale sur la rive gauche. Un autre pont, temporaire celui-là, sera construit un petit peu en amont pour accéder très rapidement au secteur des travaux.

Dates cibles (*Des changements mineurs apportés depuis le printemps.*)

Avant-projet

Dépôt du rapport d'études d'impact a été repoussé d'un mois

Note : *La demande d'autorisation au fédéral et au provincial sera faite à la fin du mois de mai 2004.*

Obtention des autorisations

Note : *L'obtention des permis et le début des travaux sont prévus au printemps 2005 et non plus à l'automne 2005.*

Mise en service

Note : *La mise en service des centrales est légèrement devancée aussi. Elle serait complétée à l'été 2008.*

Caractéristiques des aménagements

Note : *Le changement le plus important concerne la puissance des centrales.*

Programme directeur sommaire

Note : *L'échéancier de construction a été légèrement comprimé et le début des travaux est devancé de six mois.*

Questions/ réponses

Q : Puis-je avoir des précisions sur les noms des oiseaux aquatiques, la sauvagine, retrouvés dans votre inventaire ? (M. Simon Coccoo)

R : On parle des espèces dominantes. Le garrot à œil noir, c'est le garrot commun. Le grand harle, c'est le bec scie. Ce sont deux canards plongeurs. L'autre, le canard noir, est un barboteur. (Mme Céline Belzile, Hydro-Québec)

Q : On a observé un faucon pèlerin qui survolait la zone, mais on n'a pas vu de nid. On pense qu'il serait sur la falaise en arrière. Auriez-vous de l'information à nous transmettre à ce sujet ? (Mme Céline Belzile, Hydro-Québec)

R : On pense qu'il est plus à l'est dans la falaise, mais on n'a pas eu de confirmation des scientifiques. (M. Simon Coccoo)

Q : Votre nouveau site d'enfouissement le long de la 25 est-il utilisé exclusivement par la communauté ou peut-il être utilisé par Sanmaur ? (Mme Céline Belzile, Hydro-Québec)

R : Les villégiateurs du Châteauvert et de la Manouane l'utilisent aussi. (M. Soter Newashish)

Q : (question faisant suite aux propos de Mme Belzile sur la contamination de l'eau souterraine dans les puits de sondage près de l'ancien dépôt en tranchée et sur les résultats à venir concernant le tributaire situé près du dépôt.) **Dans quelle direction l'écoulement se fait?** (M. Soter Newashish)

R : L'écoulement se fait surtout vers le tributaire et aussi vers la rivière. Curieusement aussi, un point assez loin, presque au flanc de la montagne montre des dépassements de cuivre, de zinc et de fer provenant possiblement de la montagne. (Mme Céline Belzile, Hydro-Québec)

C : Il y a eu des travaux cet été et les personnes responsables ont découvert des conduits d'égout très corrodés par le fer. Il s'est pris des échantillons qui seront analysés. C'est pour ça que je parle de la possibilité d'un sol contaminé. (M. Soter Newashish)

R : C'est compréhensible d'avoir trouvé de l'eau contaminée dans les puits de sondage près du dépôt. Le site de dépôt a quand même été creusé assez bas, ce qui fait qu'il y a déjà de l'eau dans nos puits. Il n'y a pas de lixiviation à l'extérieur. Mais à l'amont du site, c'est un peu plus surprenant. On fera sans doute un suivi pour savoir si le projet peut modifier ces conditions. Je devrais recevoir le rapport des dernières mesures prises en novembre dans le tributaire probablement en février. Quand on a vu qu'il y avait un peu de contamination tout le tour, on est allé chercher dans le tributaire pour voir s'il y avait de la contamination par les eaux de résurgence. Mais c'est très localisé et ça ne se diffuse pas dans le réseau. (Mme Céline Belzile, Hydro-Québec)

C : On ne voit pas le campement sur la carte des travaux. (M. Soter Newashish)

R : Sur une des cartes précédentes, vous pouvez voir les deux possibilités de campement. Dans le cas d'un scénario à deux campements, ils seraient situés près des ouvrages en rive droite. La décision se prendra bientôt. (M. Denis Bergeron, Hydro-Québec)

Q : Avec la construction du barrage, nous allons être alimentés à partir des installations ? (M. Soter Newashish)

R : C'est prévu dans l'entente que le village soit raccordé aux installations. (M. Denis Bergeron, Hydro-Québec)

Q : Que va devenir la centrale au diesel actuelle ? Peut-il y avoir une entente pour garder sur place les génératrices, au moins un minimum de deux ? Aussi, il y deux emplois actuellement à la centrale au diesel. Des mesures seront-elles prises concernant ces emplois ? (M. Soter Newashish et M. Jean-Paul Neashish)

R : Je vous inviterais à discuter de ces points avec le comité de mise en œuvre de votre entente. (M. Denis Bergeron, Hydro-Québec)

Q : Les employés, autochtones ou pas, vont être régis par la Commission de la Construction du Québec (CCQ) ? (M. Soter Newashish)

R : Oui. Il s'agit de vous référer à cette commission. (M. Denis Bergeron, Hydro-Québec)

Q : Pourrait-il y avoir des changements dans le rôle des réservoirs qui sont au nord ? (M. Jean-Paul Neashish)

R : Non, puisque les deux centrales ont des biefs très petits et sont exploitées au fil de l'eau, c'est-à-dire qu'elles vont tout simplement turbiner l'eau qui arrive de l'amont. Les réservoirs Gouin et ceux sur la Manouane sont actuellement gérés en fonction d'un ensemble de contraintes qui tiennent compte de l'exploitation des centrales qu'on retrouve sur la Saint-Maurice. Les deux nouvelles centrales au fil de l'eau n'auront pas d'effet sur la gestion de ces réservoirs. (M. Denis Bergeron, Hydro-Québec)

Q : J'ai lu qu'il y aurait deux millions pour des entreprises autochtones. S'agit-il de machinerie, de construction, d'électriciens ou autres ? (M. Ayami Chilton)

R : Ce sont des contrats de foresterie ou autres. Il y un certain budget de réservé pour des entreprises autochtones. Dans un premier temps, nous allons faire le découpage des contrats pour la réalisation du projet et nous allons faire l'inventaire pour connaître les domaines dans lesquels vous avez de la main-d'œuvre ou des équipements pour faire les travaux. On essaiera ensuite de cibler, en discutant avec vous, les contrats qui pourraient être faits par les entrepreneurs de la communauté. (MM. Denis Bergeron et Guy Boucher, Hydro-Québec)

C : Ça va se faire par soumission ? (M. Ayami Chilton)

R : On pourra discuter avec vous sur la façon d'octroyer les contrats. Il peut y en avoir plusieurs. Ça pourrait être des soumissions ou des contrats octroyés de gré à gré. (M. Denis Bergeron, Hydro-Québec)

Q : Quelle largeur aura la route d'accès pour Chute-Allard ? (M. François Neashit)

R : Elle sera de 8.5 m de largeur. (M. Denis Bergeron, Hydro-Québec)

C : Selon vos études dans le secteur de cette route d'accès, on a quand même repris son exploitation faunique depuis quelques années, avec le pont qui a été construit. Il y a la famille d'Ambroise Chilton qui est dans ce coin-là. Je ne sais pas encore de quelle façon nous, surtout au niveau de la famille, on pense à exploiter ce territoire en aires fauniques. Il y a un impact qu'on va sûrement avoir avant que nous on identifie comment on va exploiter ce coin-là de façon plus précise. Il va quand même y avoir une pression des villégiateurs, des chasseurs et des pêcheurs qui vont passer par là. (M. François Neashit)

R : Durant la construction, il va y avoir un certain entretien par Hydro-Québec de cette route secondaire, c'est-à-dire la route reliant la route 25 au site des travaux de Chute-Allard. Après la construction, Hydro-Québec va continuer de faire l'entretien de cette route d'accès pour ses besoins d'exploitation de la nouvelle centrale. (Mme Céline Belzile, Hydro-Québec)

Q : Elle va toujours être entretenue. Ça ne sera donc pas comme le chemin qu'on a ici, vers le Châteauvert et Manouane ? (M. Jean-Paul Neashish)

R : On imagine que l'exploitant Hydro-Québec va toujours vouloir avoir son accès disponible. Comment l'entretien se fera-t-il, je ne pourrais vous répondre aujourd'hui. Ce qui vous préoccupe, est-ce le contrôle de cette route au niveau des villégiateurs ? (MM. Denis Bergeron et Bertrand Émard, Hydro-Québec)

C : Dans l'article 16.7 de l'entente, Hydro-Québec, qui n'est pas habilitée à contrôler ça, dit qu'elle nous appuierait dans notre demande au MRN pour qu'il n'y ait pas d'octroi de baux de villégiature autour du chemin d'accès au site après la mise en eau. Il faut quand même surveiller la MRC pour qu'elle n'émette pas de baux avant la mise en eau. Sinon ça va devenir comme Châteauvert où il y a une centaine de villégiateurs. Nous, quand on pense à long terme, on peut développer nous-mêmes ce secteur-là. (M. Simon Cocoo)

R : Je vous inviterais à discuter de ce point avec le comité de mise en œuvre de votre entente. (M. Denis Bergeron, Hydro-Québec)

C : À ma connaissance, le ministère des Transports finance l'entretien de la 25. Ailleurs, de Wemotaci aux différents barrages, la MRC nous demande d'ouvrir et la facture est envoyée à Hydro-Québec. On voudrait favoriser notre main-d'œuvre et nos équipements. Hydro-Québec pourrait nous aider dans notre démarche.
(M. Soter Newashish)

R : Comme on l'a dit, c'est vraiment avec le comité de mise en œuvre que vous aurez l'occasion de discuter de tout cela. (M. Denis Bergeron, Hydro-Québec)

Q : Y a-t-il des restrictions au niveau des partenariats avec des compagnies spécialisées ou est-ce que le conseil représentant les employés autochtones a un certain privilège à ce niveau-là ? (M. Soter Newashish)

R : Rien ne vous empêche de travailler comme sous-traitant pour des entreprises de l'extérieur. D'ailleurs, on encourage systématiquement les entrepreneurs à engager, à compétence égale, des employés autochtones. (M. Denis Bergeron, Hydro-Québec)

Je suggère aux gens de Wemotaci de ne pas s'engager avec des compagnies spécialisées dans le but de créer des partenariats avant même qu'Hydro-Québec ait défini les travaux à faire et vous les ait présentés. (M. Guy Boucher, Hydro-Québec)

Une fois que les contrats seront définies, des réunions avec le comité de mise en œuvre sur le partage des contrats pourront être organisées. (M. Denis Bergeron, Hydro-Québec)

Q : Étant donné la réaction de surprise des gens par rapport à la grande richesse archéologique des sites, y a-t-il des mesures de protection de prévues ? Le ministère des Affaires culturelles pourrait peut-être trouver une solution.
(M. Simon Cocoo)

R : Nous donnerons de l'information sans donner de précisions sur la localisation des sites. (M. Bertrand Émard, Hydro-Québec)

Q : Pouvons-nous amener des suggestions pour le nom des barrages. Des noms qui auraient rapport à l'histoire de Wemotaci ? Moi, je ne sais pas qui est Allard ?
(M. Simon Cocoo)

R : On va faire suivre vos commentaires sur ce sujet au comité de mise en œuvre.
(M. Denis Bergeron, Hydro-Québec)

Grille des préoccupations

Mme Dontigny informe les participants qu'ils ont dans leur pochette la grille des préoccupations mise à jour en fonction des commentaires reçus et que les actions et les commentaires d'Hydro-Québec y ont été ajoutés. Elle souligne que ces préoccupations se retrouveront dans le rapport d'impact environnemental. Puis elle invite les gens à utiliser la page de commentaires ou l'enveloppe affranchie pour faire part de nouveaux commentaires, qui seront intégrés dans la grille, celle-ci étant continuellement mise à jour.

Q : Y a-t-il un échéancier pour transmettre les commentaires ? (M. François Neashit)

R : Vous pouvez transmettre vos commentaires en tout temps. Cette grille sera mise à jour pour notre troisième rencontre prévue en mars 2004. (Mme Ginette Dontigny, Hydro-Québec)

Évaluation de la présentation

M. Soter Newashish dit qu'il a bien apprécié la rencontre.

Remerciements

Mme Dontigny remercie les gens pour leur participation et les invite à communiquer avec elle pour toutes questions relatives au projet.

Fin de la rencontre

16 h 30